Page : 1/7
Edition révisée n° : 2
Date : 07/06/2012

Remplace la fiche : 20/12/2011

**SER-123** 

# **CLEAN LAV**

# SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du produit : Liquide
Nom commercial : CLEAN LAV

Type de produit : Nettoyant pour lave-vaisselle réservé à usage professionnel.

Norme : HACCP 9343 CEE à usage Nettoyant

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Industriel

Catégorie de secteur d'utilisation : SU10 : Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

Catégorie d'article : Non applicable.

Catégorie de produit chimique : PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

Catégorie de processus : Non applicable.

Catégorie de rejet dans l'environnement : ERC2: Mélange et composition de substances dans des préparations dans tout type

d'industrie de formulations telles que des peintures, produits à faire soi-même, colles à pigment, combustibles, produits ménagers (produits de nettoyage), lubrifiants, etc.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : SERVI-CLEAN SPRL

Quai aux Briques, 46 B-1000 Bruxelles • Belgique Tél. +32 (0)477 408 493 : SERVI-CLEAN SPRL

Quai aux Briques, 46 B-1000 Bruxelles • Belgique

Tél. +32 (0)477 408 493

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Producteur

N° de téléphone en cas d'urgence : +32 (0)70 245 245

## **SECTION 2** Identification des dangers

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45 : C; R35

2.2. Eléments d'étiquetage

Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45 : C; R35

- Symbôle(s)



: C : Corrosif

- Phrase(s) R
 - Phrase(s) S
 : R35
 : Provoque de graves brûlures.
 : Eviter le contact avec la peau.

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec

de l'eau et consulter un spécialiste.

S28 : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de

l'eau claire

S36/37 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de

/39 protection des yeux/du visage.

Page: 2/7 Edition révisée n°:2 Date: 07/06/2012 Remplace la fiche: 20/12/2011

**SER-123** 

**CLEAN LAV** 

# SECTION 2 Identification des dangers (suite)

## 2.2. Eléments d'étiquetage (suite)

- Phrase(s) S : S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes

précautions d'usage.

S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si

possible lui montrer l'étiquette).

# 2.3. Autres dangers

Aucun dans des conditions normales

# **SECTION 3** Composition/informations sur les composants

: Préparation Substance/Préparation

Composants : Ce produit est dangereux.

: Règlement (CE) N°. 648/2004 du 31 mars 2004 relatif aux détergents Composition

Nom de la substance	:	Contenance	N°CAS	N°CE	N° Annexe	REACH	Classification
							Xn ; R22 - C ; R35
Hypochlorite de sodium solution 48-50% Cl actif	:	< 15 %	1310-58-3	215-181-3	019-002-00-8		Acute Tox. 4 (H302) Skin Corr. 1A (H314) Eye Dam 1 (H318)
							R31 - C ; R34 - N ; R50
	:	< 10 %	7681-52-9	231-668-3	017-011-00-1		Skin Corr. 1B (H314) Eye Dam 1 (H318) Aquatic Acute 1 (H400) Acute Tox. (EUH031)
Tripolyphosphate de soude	:	< 10 %	7758-29-4	231-838-7			Non classé. (DSD/DPD) Non classé. (GHS)
Acide Polyacrylique modifié	:	< 3 %	7732-18-5				Non classé. (DSD/DPD)
							Non classé. (GHS)

# **SECTION 4** Premiers secours

## 4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. Appeler un médecin.

- Contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau. Enlever vêtements et chaussures contaminés. Consulter un

médecin si des brûlures se développent.

: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un médecin. - Contact avec les yeux

- Ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Emmener à l'hôpital.

# 4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Symptômes

- Inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires et d'autres membranes muqueuses.

> Essoufflement. Toux. Gorge douloureuse. : Rougeur, douleur. Provoque des brûlures.

- Contact avec la peau Rougeurs, douleur. Vision brouillée. Larmes. Risque de lésions oculaires graves. - Contact avec les yeux

- Ingestion Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du

tractus gastro-intestinal. Crampes. Toux. Sensation de brûlure. Gorge douloureuse.

Page: 3/7
Edition révisée n°: 2
Date: 07/06/2012
Remplace la fiche: 20/12/2011

SER-123

**CLEAN LAV** 

# **SECTION 4** Premiers secours (suite)

#### 4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés (suite)

- Ingestion : Danger sérieux par ingestion. L'ingestion d'une petite quantité de ce produit peut présenter

Un sérieux danger pour la santé. Ne doit pas entrer en contact avec les aliments ni être

ingéré.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e)

## SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Non requis

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque spécifique : Aucun.

5.3. Conseils aux pompiers

Classe d'inflammabilité : Le produit n'est pas inflammable.

Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une

protection respiratoire.

Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Incendies avoisinants : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

## SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Un équipement de protection

respiratoire peut être nécessaire.

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit

pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### 6.3. Méthode et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié.

# 6.4. Référence à d'autres sections

Voir rubrique 8

# **SECTION 7** Manipulation et stockage

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Général : Eviter toute exposition inutile.

Manipulation : Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Conserver à l'écart des

aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau avant de manger, boire, fumer et avant de guitter

son travail.

Mesures techniques de protection : Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise.

Page: 4/7 Edition révisée n°:2 Date: 07/06/2012

Remplace la fiche: 20/12/2011

**SER-123** 

# **CLEAN LAV**

# **SECTION 7** Manipulation et stockage (suite)

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger (suite)

Précautions lors du maniement et de

: Eviter toute exposition inutile.

l'entreposage

## 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos dans un lieu correctement ventilé, à

l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes nues. Garder les conteneurs fermés hors

de leur utilisation. Ne pas conserver dans un métal sensible à la corrosion.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nettoyant lave-vaisselle

## **SECTION 8** Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Hydroxyde de potassium : TLV - STEL (Belgium) [mg/m3]: 2

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection individuelle



- Protection respiratoire

: Porter un appareil respiratoire pour poussières ou brouillard si la manipulation du produit génère des particules aériennes.

- Protection de la peau

: Si le contact avec la peau ou une contamination des vêtements est possible, porter des vêtements de protection.

- Protection des veux

: Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial avec des lunettes de sécurité.

- Protection des mains

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

- Ingestion

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Hygiène industrielle

Des rince-œil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Une extraction locale et une ventilation générale sont toutes deux indispensables afin d'éviter l'accumulation de mélanges de vapeurs ou de poussières

inflammables.

## **SECTION 9** Propriétés physiques et chimiques

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Etat physique à 20°C Solution aqueuse

Couleur Incolore Odeur : Inodore Seuil Olfactif Aucun Hq • : 14 : -7°C • Point de fusion/point de congélation • Point d'ébullition initial : 158°C · Point d'éclair Non applicable

 Taux d'évaporation 0.01

• Inflammabilité Non applicable Limites d'explosivités Non applicable

• Pression de vapeur : 1,3 • Densité de vapeur : 1.02

Page : 5/7
Edition révisée n° : 2
Date : 07/06/2012

Remplace la fiche : 20/12/2011

# **CLEAN LAV**

SER-123

# SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles (suite)

Densité relative
Solubilité
Complète
Coefficient de partage : n-octanol/eau
Température d'auto-inflammabilité
Viscosité
1,17
Complète
Non applicable
Non applicable
1.3 mPa's

Propriétés explosives : En présence d'acide fort

Propriétés comburantes : Non applicable

# 9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

## SECTION 10 Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales d'utilisation

## 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

#### 10.3. Possibilités de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit avec : Acides Propriétés dangereuses : Attaque les métaux

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions normales

# 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Métaux

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Selon les conditions du procédé, des produits de décomposition dangereux peuvent être générés.

# **SECTION 11** Informations toxicologiques

# 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

• Toxicité aiguë : Estimé non toxique.

• Corrosion cutanée/irritation cutanée : Ce produit est irritant et corrosif pour la peau, selon la durée de contact cause des brûlures.

• Lésions oculaires graves/ irritation : En cas de contact prolongé : Provoque des lésions oculaires graves.

oculaire

• Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Aucune sensibilisation respiratoire et cutanée n'a été prouvée à ce jour.

Mutagénicité des cellules : Estimé non mutagène.

• Cancérogénicité : Les données ne permettent pas de faire une évaluation adéquate de l'effet cancérogène.

• Toxicité pour la reproduction : Aucun effet sur la reproduction n'a été trouvé quant aux composants

• Toxicité spécifique pour certains : Effets non considérés comme pertinents pour l'humain organes cibles – exposition unique

• Toxicité spécifique pour certains : Estimé non toxique pour des expositions répétées.

Organes cibles – exposition répétée

• Danger par inhalation : Aucun.

Page : 6/7
Edition révisée n° : 2
Date : 07/06/2012

Remplace la fiche : 20/12/2011

# **CLEAN LAV**

**SER-123** 

# **SECTION 12** Informations écologiques

12.1. Toxicité

CL50 – 24h : Daphnia Magna : 270 [mg/l]

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Les tensio-actifs contenus dans le produit sont en moyenne biodégradables à plus de 90%.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non applicable

12.4. Mobilité dans le sol

Sédiments : solubilité et mobilité importante.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

La substance/le mélange n'est pas classé PBT / vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Des concentrations élevées du produit dans l'eau conduisant à un pH supérieur ou égal à 10,5 peuvent être fatales pour les poissons et pour les autres organismes aquatiques.

# SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthode de traitement des déchets

Méthode : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Généralité : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou

spéciaux.

## **SECTION 14** Informations relatives au transport

14.1. Transport

Numéro ONU : 3266

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

Nom d'expédition des Nations Unies : UN3266 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de

potassium), 8, II, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe(s) de danger pour le transport

Etiquetage ADR

CORRO

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

Page: 7/7
Edition révisée n°: 2
Date: 07/06/2012
Remplace la fiche: 20/12/2011

**CLEAN LAV** 

SER-123

# **SECTION 14** Informations relatives au transport (suite)

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur

: Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison. Arrêter le moteur. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Signaler le danger et prévenir les autres usagers de la route. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL

73/78 et au recueil IBC

: Non applicable.

73/70 et au recueil ibc

# **SECTION 15** Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementation/législation particulière à la substance en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales soient respectées.

## 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

# **SECTION 16** Autres informations (suite)

16.1. Liste des phrases

Liste des phrases R pertinentes (§ 3) : R22 : Nocif en cas d'ingestion.

R31 : Au contact d'un acide dégage un gaz toxique.

R34 : Provoque des brûlures. R35 : Provoque de graves brûlures.

R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Liste des phrases H pertinentes (§ 3) : H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
EUH031 : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Autres données : Aucune(s)

Révision : 2

Date d'impression : 07/06/2012

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement (CE) N°453/2010 du Parlement Européen et du Conseil.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document

En cas d'urgence : Tél. +32 (0)70 245 245